
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #922-24 abrogeant le règlement n° 834-15 décrétant des travaux pour la construction d'un réseau d'égout collecteur alternatif sous pression sur le chemin Deneault et le chemin de la Montagne (entre le chemin Deneault et le chemin Eddy) et un emprunt pour en acquitter le coût

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	6 mai 2024
Dépôt	6 mai 2024
Adoption	3 juin 2024
Avis public pour la tenue du registre	27 juin 2024
Tenue du registre	8 juillet 2024
Transmission au MAMH	26 juillet 2024
Approbation par le MAMH	6 septembre 2024
Entrée en vigueur	12 septembre 2024

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 12^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière